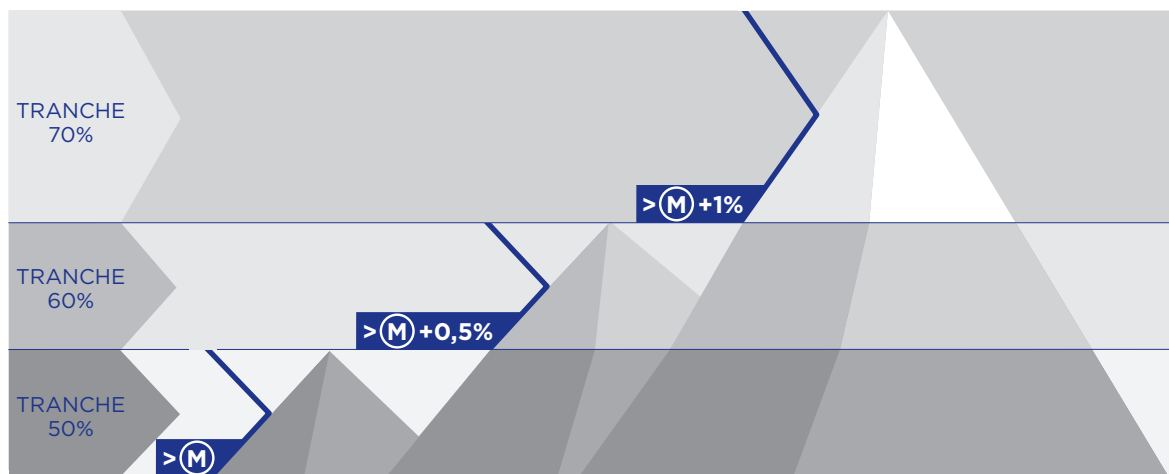


La clause de sauvegarde

Comment fonctionne-t-elle ?

Calcul de la clause de sauvegarde collective pour l'industrie pharmaceutique



MONTANT M

= montant de CA collectif * voté lors de chaque LFSS, au-delà duquel la clause de sauvegarde se déclenche

*net de remises des médicaments régulés

Calcul de la contribution individuelle par laboratoire

LFSS 2023

à 70 %
au prorata
du chiffre
d'affaires
et à 30 %
au prorata
de la
croissance
des
entreprises

Plafonne-
ment
individuel
10% du
CA net de
l'entreprise

Abattement
possible
de 5% à 20%
en fonction
des baisses
de prix
(CA n-1)
par laboratoire



Quel impact

pour les entreprises

en 2023 ?

**Un montant 2023
très significatif qui :**

- entraîne une baisse importante des marges
- ne tient pas compte de la rentabilité des entreprises

**Un surplus de contribution M
pour les entreprises en croissance**

- qui induit un affaiblissement de leur capacité d'investissement